

Plan mobilité vélo Tonnerre

Proposition de Benoît CHAISY présenté par Rémi DREUX

La mobilité vélo est un enjeu essentiel pour différentes raisons :

- Enjeux écologiques bien sûr
- Enjeux sanitaires (pour lutter contre la sédentarité)
- Enjeux financiers (développement d'une économie autour du vélo, moindre dégradation des infrastructures routières, moindre accidentologie)

9 % de déplacements quotidiens à vélo d'ici à 2024. C'est l'objectif qu'a fixé le gouvernement à l'horizon 2024, année olympique.

Une des principales clés de réussite d'une ville cyclable est de favoriser la séparation entre les vélos et le trafic motorisé, avec des rues apaisées à très faible trafic, et des pistes cyclables le long des axes circulés.

En effet, l'optimisation de la sécurité objective (risque d'accident) et subjective (ressenti des usagers) est cruciale pour augmenter la pratique du vélo, ainsi que la mise en œuvre d'un plan de déplacement efficace vélo par rapport aux autres modes.

Une étude établit que chaque cycliste génère un bénéfice pour la collectivité allant de 260 à 694 € par an, alors que chaque voiture entraîne un coût social moyen de 15.227 €

<https://gracq.org/etude-velo-benelux>

Le choix d'un aménagement cyclable relève du meilleur compromis entre les contraintes spatiales et de flux, la cohabitation avec les autres modes, la sécurité de tous les usagers, les moyens financiers dont on dispose, et les volontés politiques locales. Les éléments à prendre en compte pour choisir le type d'aménagement cyclable, sont :

- La vitesse des véhicules : lorsque l'écart de vitesse entre les

différents usagers augmente, le risque et la gravité d'accident croissent (avec la baisse du champ de visibilité et la plus grande distance de freinage). Le phénomène d'appel d'air devient aussi plus conséquent ;

- Le trafic (densité) : trop important, la gêne occasionnée devient oppressante et la mixité n'est plus possible.

S'inspirant d'exemples de terrain et des pays à l'étranger où la pratique quotidienne du vélo est plus répandue chez les jeunes (Allemagne, Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse...), l'Ademe présente 21 recommandations axées autour de cinq thématiques :

- La **sécurisation de l'accès cyclable** et l'apaisement de la circulation aux abords des établissements scolaires ;

- L'**équipement des établissements** en stationnements vélo, services vélo et

l'équipement des élèves en vélo ;

- L'**apprentissage et la sensibilisation à la pratique cyclable** auprès des élèves du secondaire, entre autres à travers les programmes scolaires ;

- L'**élaboration de documents cadres** du niveau national au local ;

- La **communication sur le vélo** en s'appuyant, notamment, sur les grands événements nationaux et les réseaux sociaux.

Propositions concrètes

- Passer à 30 l'ensemble de la rue Abel Minard, d'autant plus avec l'arrivée du conservatoire avec un radar pédagogique !

- Passer à 30 l'espace du centre ville (à déterminer) : autour de la gare, de Dolto, de Pasteur, rue de l'hôpital...

- Créer des locaux pour les vélos, trottinettes, abrités, avec antivol possible à hauteur.

- Créer des sens interdits autorisés aux vélos.

- Créer un accès sécurisé pour l'itinéraire menant au collège.

- Restaurer des places de vélos en centre ville, devant l'Hôtel Dieu.

- Revoir le stationnement en face des commerces de la rue de l'hôpital.
- Discuter avec les commerces notamment des zones commerciales pour prévoir des aménagements pour attacher son vélo.
- Visibiliser des itinéraires vélo même si il n'y a pas de pistes cyclables possibles.

Marquage de bandes cyclables

Même sans possibilité de créer une piste cyclable, il est possible de prévoir des aménagements favorisant la sécurité des pratiquants.

Marquage de bandes cyclables

Exemple à Avallon

Marquage de bandes cyclables

Propositions de rues

- Avenue Aristide Briand, rue de l'Hôpital, rue Georges Pompidou, avenue du Chevalier d'Éon, avenue de Montaubaur.
- Chemin des cordeliers (avec sécurisation du passage pour la rue du Maréchal Leclerc).

Placer des miroirs pour favoriser la sécurité

La sortie (rue du prieuré) en face du passage piéton n'est pas optimale, la visibilité est réduite, il serait sûrement utile de placer un miroir face à cette sortie.

Il en est de même à la sortie de la rue des Fontenilles. .

Le stationnement des vélos

Prévoir des abris permettant d'attacher son vélo à hauteur

Propositions de stationnement vélos

- Piscine
- Gymnase lycée
- Mairie/cinéma
- Hotel dieu
- Grandes surfaces (certes cela ne relève pas de la mairie mais une action peut être faite en direction de ces grandes surfaces)

Propositions de radars et ralentisseurs (cf.plan Rémy)

Aller chercher des financements :

<https://www.ecologie.gouv.fr/gouvernement-engage-100-millions-deuros-developpement-des-infrastructures-cyclables-en-2023>

<https://developper-velotourisme.ademe.fr/>

<https://www.ecologie.gouv.fr/velo-et-marche>

Sources

BARBIER TRAUCHESSEC Élodie, ADEME, IMBERT Clotilde, Copenhagenize France, GARDY Justine, Copenhagenize France, MORACCHINI Vincent, Copenhagenize France. 2022. Encourager et accompagner la mobilité à vélo des collégiens et des lycéens. 168 pages